Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212202667-20260218-DB_260218_11-DE

KÊR · VILLE DE
Rostrenen

Délibération du Conseil Municipal du 18 février 2026

Nombre de Conseiller ères en exercice : 23
Présent es : 17
Votant es : 21
Procurations : 4

Délibération rendue exécutoire le :

Convocation du Conseil Municipal en date du : 13/02/2025

Affichage en date du : 13/02/2026

Réception en préfecture en date du :

Le Conseil municipal de la commune de Rostrenen, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guillaume ROBIC, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Alain BENION et Liliane ROPARS, absents ; Christophe JAGU ayant donné procuration à Delphine COCHENNEC ; Raymond GELEOC ayant donné procuration à David ROULLEAU ; Claire CHARRIER ayant donné sa procuration à Marie-Noëlle SIEZA et Rozenn TALEC ayant donné procuration à Marie-Anne SOMDA.

Secrétaire de séance : Jean-Yves FLAGEUL

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février,

DB_2026-02-18-11 Marché public : Groupement de commande - Voirie 2026

Rapporteur : M. Guillaume ROBIC

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22 ;
Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 ;
Vu la délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal en matière de marchés publics ;
Considérant l'examen par la commission mixte communale « Affaires techniques, mobilités, espaces publics & énergies » et « Budget, vie économique, aménagement urbain & rural » du 11 février 2026 ;

La Commune entend recourir à un marché en groupement de commandes pour son programme de voirie 2026.

Pour rappel le marché de voirie 2025 pour le programme courant comprenait une enveloppe de 92 000 € ht soit 45 700 € en tranche ferme et 46 900 € de tranches optionnelles qui ont été affermies après ouverture des plis.

Le montant prévisionnel du marché 2026 :
Le détail du programme a été exposé en commission.

TRANCHE FERME
TF Chantier 1 : Voie Communale H.RIVOAL "Impasse du Bosquet" (102m)
TF Chantier 2 : Voie Communale de "Keranna" (300m et 20 m)
Chantier 3 : Point A Temps (PATA) sur voirie du territoire de Rostrenen

TRANCHE OPTIONNELLE
TO Chantier 4 : Voie Communale de "Koad Trenk" (286m)

L'ADAC en qualité d'assistance à maîtrise d'ouvrage accompagne le groupement pour la définition du dossier de consultation et l'analyse des offres.
L'enveloppe budgétaire correspondante (honoraires et travaux prévisionnels) sera prévue au budget primitif 2026

Modalités envisagées pour le groupement :
La Ville sera coordinatrice du groupement réunissant deux autres communes, Lanrivain et Plounévez-Quintin.
Rostrenen, coordinatrice, préparera et publiera la consultation dont les frais ainsi que le temps consacré par le personnel communal seront facturés aux membres du groupement selon la convention de groupement.
La convention de groupement a été soumise aux autres membres du groupement de commande.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212202667-20260218-DB_260218_11-DE

Cette convention précise que chaque Commune sera responsable de l'évaluation de son besoin et de l'exécution de son propre marché pour la commande exprimée.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Maire à recourir pour le programme de voirie 2026 à un marché en groupement de commandes avec les communes de Lanrivain et Plounévez-Quintin, étant précisé que la Ville en sera le coordinateur, avancera les frais et sera en remboursée ;**
- **De donner pouvoir à M. le Maire ou à son.sa représentant.e. pour signer tous les actes se rapportant à cette décision.**

Pour extrait conforme,
Le 19/02/2026

Le ou la secrétaire de séance
Jean-Yves FLAGEUL

Le Maire,
Guillaume ROBIC

Mairie de ROSTRENEN
COTES D'ARMOR